

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 16 janvier 2024

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Yves GUBELMANN - PLR	Président	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Vice-Présidente	
Alexandra PLANCHON	Secrétaire	<i>Excusée</i>

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	<i>Excusée</i>	Guy MUSY - EPA	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Alexandre SOUCAS - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC		Eric WEHRLI - LC	
Anita PORDES - PLR			

Administration : Mme Alexandra DÉRUZ (Secrétaire générale)

Excusé-e-s : Mme Alexandra PLANCHON (Secrétaire du Bureau du Conseil municipal)

Public : /



Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2023.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communication(s) du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de l'Assemblée générale de Communes Ecole. Séance du 15 novembre 2023
 - b) Rapport du Conseil de Fondation de La T'Anières. Séance du 15 novembre 2023.
 - c) Rapport de la commission réunie « Urbanisme et Assainissement ». Séance du 27 novembre 2023 (succinct).
 - d) Rapports de la commission « Sociale ». Séance du 11 décembre 2023.
- 5. Projets de délibérations.**
- 6. Projet(s) de motion(s).**
- 7. Projet(s) de résolution(s).**
- 8. Présentation du projet de budget 2024 par M. le Maire.**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
- 10. Questions écrites ou orales.**
- 11. Huis clos.**



M. Yves GUBELMANN, ci-après « M. le Président » ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée. Il souhaite ses meilleurs vœux aux personnes présentes et espère que la nouvelle année leur apportera santé et bonheur à elles et leurs proches. Puis, M. le Président excuse Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2023.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2023.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT remarque en page 4 qu'il ne s'agit pas de la commission Assainissement mais de la commission Urbanisme sous le titre b du point 4.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT aimerait retirer le point relatif au rapport succinct de la commission réunie « Urbanisme et Assainissement » du 27 novembre 2023 comme une séance est prévue le lundi 22 janvier 2024 et que le procès-verbal sera approuvé à ce moment. La lecture du rapport se fera lors de la séance du Conseil municipal du mois de février.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de retirer le point 4.c de l'ordre du jour et l'approuve tel qu'amendé.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

M. le Président donne lecture des communications du bureau :

- *Le bureau tient à remercier les Conseillers municipaux pour leurs efforts s'agissant de la livraison des colis aux aînés. La Mairie a reçu plusieurs lettres de remerciements. Il s'agissait d'un très beau geste. Tout le monde a bien participé.*
- *Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 18 janvier 2024 à la salle communale à 19h00. Les jeunes qui auront atteint 18 ans seront à l'honneur.*
- *Lors de la séance du 12 décembre 2023, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI était intervenue concernant le PDCom et un courrier de l'association Anières un vrai village. M. le Président avait demandé que cette association soit rencontrée, ce qui sera fait avec les chefs de groupe le 5 février 2024.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF pour le rapport de l'Assemblée générale de Communes Ecole.

- a) Rapport de l'Assemblée générale de Communes Ecole. Séance du 15 novembre 2023.



Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Caroline DOMBRE pour le rapport du Conseil de Fondation de La T'Anières.

b) Rapport du Conseil de Fondation de La T'Anières. Séance du 15 novembre 2023.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Caroline DOMBRE pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF pour le rapport de la commission Sociale.

c) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 11 décembre 2023.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projet(s) de délibération(s).

Pas de projet de délibération.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

Point 8 – Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.



M. le Maire rappelle que l'exécutif a eu un échange avec les chefs de groupe le 8 janvier 2024 concernant le PDCoM. La commission réunie Urbanisme et Assainissement avait voté un préavis le 27 novembre parmi plusieurs options de zones de densification accrue. L'administration ne disposait à ce moment pas de données précises concernant le coût des différentes variantes. Ainsi, comme évoqué avec les chefs de groupe, M. le Maire propose au Conseil municipal le renvoi du dossier PDCoM en commission réunie Assainissement et Urbanisme le 22 janvier 2024 pour un préavis sur un crédit concernant la modification des zones de densification accrue.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD en déduit que cela annulerait le vote qui a eu lieu lors de la commission réunie du 27 novembre 2023. M. le Maire répond que la commission réunie avait voté un préavis sans en connaître le coût. Ce point doit donc être rediscuté. Ce préavis devra être confirmé et le nombre de Conseillers municipaux qui siégeront devra être respecté (une proportion de Conseillers municipaux par groupe avait été décidée mais ce nombre n'avait pas été respecté). Pour rappel, un préavis doit être confirmé par le Conseil municipal. Le préavis de la commission réunie sera donc confirmé par le Conseil municipal avant de passer en séance publique.

M. le Président reformule que le préavis du 27 novembre 2023 reste valable mais qu'un nouveau préavis devra être voté le lundi 22 janvier 2024. M. le Maire explique que le préavis devra être confirmé par le Conseil municipal.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD s'enquiert de la situation dans l'hypothèse où les deux préavis seraient différents. M. le Maire conçoit que le nouvel élément financier pourrait amener un changement. M. le Maire ne voulait toutefois pas lancer de débat au Conseil municipal.

M. le Président fait voter le Conseil municipal sur l'entrée en matière de ce point.

Par 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal est d'accord d'entrer en matière sur le renvoi du dossier PDCoM en commission réunie Assainissement et Urbanisme du 22 janvier 2024.

M. le Président met au vote le renvoi de ce point en commission réunie Assainissement et Urbanisme.

Par 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du dossier PDCoM en commission réunie Assainissement et Urbanisme du 22 janvier 2024 pour préavis sur un crédit concernant la modification des zones de densification accrue pour étude.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints.

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de communication.



M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Questions écrites ou orales.

M. le Président cède la parole à Mme Nicole IMHOF.

Parking souterrain

Mme Nicole IMHOF rapporte avoir testé le parking à plusieurs reprises, qui est très utile et parfait à ses yeux. Il lui semble toutefois qu'il serait opportun d'ajouter à la sortie piétonne indiquant l'école le mot « Mairie ». M. Jean-Luc RICHARDET suggère d'ajouter à ces termes celui de la Poste. M. le Maire Pascal WASSMER assure que ces remarques seront prises en compte.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique que le « stop » ou le « cédez-le-passage » à la sortie du parking devrait être colorié en rouge pour attirer le regard des automobilistes. La visibilité étant également mauvaise, M. Pierre-Yves DECHEVRENS propose d'installer un miroir pour voir les vélos qui arrivent sur la gauche. M. le Maire rapporte avoir reçu plusieurs remarques d'habitants sur ce point. L'administration prendra les mesures adéquates.

Remerciements à l'administration

Mme Nicole IMHOF remercie le service de la voirie pour son travail car les routes et chemins de la Commune sont déneigés très rapidement, tout comme les trottoirs (à l'inverse de ~~ceux de Hermance~~). M. le Maire transmettra ces remarques. M. le Maire en profite pour annoncer qu'une alerte a été donnée par le Canton à toutes les communes. Il s'agit de la « viabilité hivernale ». Les épisodes neigeux sont rares. Un premier déclenchement est survenu le mardi 9 janvier. La voirie a travaillé toute la journée. Le mercredi, il a à nouveau neigé durant la nuit. Il n'y a toutefois pas eu le déclenchement de la viabilité hivernale par le Canton. Les personnes de piquet n'ont donc pas été réveillées et un travail d'ampleur a été effectué le mercredi matin. Quelques remarques d'habitants ont été reçues. Des déclenchements ont été faits le jeudi 11 janvier durant la nuit, tout comme le vendredi 12 janvier pendant la nuit à cause du gel et le dimanche 15 janvier pendant la nuit. Le service technique a travaillé toutes les nuits durant la semaine.

☉ certains communs
avoisinants

My

M. le Président rapporte avoir rencontré le service technique le jeudi matin. Ils avaient fait un très bon travail mais M. le Président a cru comprendre que la Commune n'était pas idéalement équipée pour déneiger les trottoirs, ce qu'infirmes M. le Maire (il conçoit que la Commune peut toujours faire mieux mais l'équipement actuel est suffisant).

M. le Président cède la parole à M. Guy MUSY.

Interdiction de fumer dans les espaces publics

M. Guy MUSY rappelle que l'interdiction est effective depuis avril 2022. Il est interdit de fumer aux abords des écoles, des arrêts de bus et des aires de jeux dans un rayon de 9 mètres. Les communes devaient se mettre à niveau au 1^{er} janvier 2024. Un article paru dans la TdG indiquait que la plupart des communes n'ont rien fait. M. Guy MUSY se demande ce que la commune d'Anières a entrepris à ce sujet.



M. le Maire indique que cela a été discuté au sein de l'ACG. Les communes ont décidé de prendre des mesures communes même si cela doit se faire en retard. La commune d'Anières a voté dans ce sens comme la majorité des communes. Certaines communes (une minorité) ont déjà mis des panneaux. L'idée était d'avoir la même signalétique pour toutes les communes.

M. le Président cède la parole à M. Jean-Luc RICHARDET.

Retour sur le déneigement

M. Jean-Luc RICHARDET évoque le déneigement aux « stops » qui donnent sur la route d'Hermance. Le chemin de l'Aspergière au débouché de la route d'Hermance était légèrement glissant. M. Jean-Luc RICHARDET aimerait donc que la Commune sale ces débouchés pour éviter des accidents. Par ailleurs, M. Jean-Luc RICHARDET avait également demandé d'enlever un massif qui se trouve sur la gauche de ce débouché car il est difficile de voir les véhicules qui arrivent sur la route d'Hermance. M. le Maire prend bonne note de ces remarques.

est en pente, ce qui le rend

M. le Président cède la parole à Mme Claire THIBAUT-BULLIARD.

Compte-rendu administratif et financier 2022

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD aimerait avoir des éclaircissements sur le commentaire de la Commune qui figure en page 95 du compte-rendu administratif et financier 2022 en réponse au point 5 du rapport de l'association Anières un vrai village concernant la ferme de l'Astural. Il est en effet mentionné que « le concours d'architecte n'a pas formellement exclu la démolition du bâtiment ». Cette affirmation semble pour Mme Claire THIBAUT-BULLIARD inexacte car elle ne correspond pas aux décisions prises par la Fondation pour le logement dont elle en donne lecture. Mme Claire THIBAUT-BULLIARD considère qu'il s'agit d'une erreur de rédaction qui vient envenimer une situation déjà très enflammée.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH explique que la réponse de la Commune fait référence à un retour donné à des participants au concours qui demandaient si une démolition était formellement exclue. La Commune a répondu par la négative mais son projet avec une rénovation devait répondre aux exigences du cahier des charges du concours. Une réponse à des participants au concours avait été donnée dans le sens où, s'ils pouvaient répondre aux exigences du cahier des charges, ils pouvaient proposer un projet de rénovation. Sur les 20 participants, aucun ne l'a fait.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD se demande si le commentaire de la Commune était nécessaire puisqu'il rajoute du débat à un faux débat. Mme Claire THIBAUT-BULLIARD souhaite ensuite savoir si les procès-verbaux de la Fondation pour le logement peuvent être mis à jour sur CMNet car le dernier date du 26 janvier 2022. Mme l'Adjointe indique qu'elle demandera à la personne qui a accès à CMNet de mettre les procès-verbaux à jour.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT désire savoir si les extraits de procès-verbaux qui ont été lus étaient des extraits de procès-verbaux de la Fondation, ce que Mme Claire THIBAUT-BULLIARD confirme. Mme Stéphanie BARON LEVRAT s'interroge sur la possibilité de lire en séance publique des procès-verbaux de séances de la Fondation au même titre que des procès-verbaux de séances de commission. Mme Claire THIBAUT-BULLIARD s'excuse si leur lecture ne devait pas en être faite. Elle était simplement surprise du commentaire de la Commune face aux décisions qui ont été prises. Cela a été rapporté au Conseil municipal puisqu'une démolition éventuelle du bâtiment avait été votée (ce qui vient d'ailleurs contredire le commentaire de la Commune).

M. le Maire annonce que les mentions faites aux procès-verbaux de la Fondation doivent être retirées du procès-verbal de ce jour.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD indique que ce qui a été délibéré en 2019 (sauf erreur) était public, à savoir que « le bâtiment serait éventuellement démolit ». Mme Claire THIBAUT-BULLIARD trouvait dommage de rajouter un commentaire et de renflammer un débat. Pour Mme Claire THIBAUT-BULLIARD, cela n'avait pas lieu d'être.



M. Giuseppe RICCIUTI estime que des remarques auraient pu être émises si la Commune n'avait pas mis ce commentaire. Le fait d'utiliser le terme « éventuellement » implique que la situation n'était pas figée. Autrement dit, si tous les critères du cahier des charges étaient remplis en gardant l'ancienne bâtisse, cela aurait été fait. Or, sur les 20 candidats, aucun n'a trouvé la solution.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS se remémore que, lorsqu'il était Président à l'époque, il avait proposé une éventuelle démolition en plus d'une rénovation à neuf. Le terme « éventuelle » permettait d'ouvrir les deux possibilités.

M. Giuseppe RICCIUTI mentionne qu'il s'agissait d'un concours. Or, les 20 participants n'ont pas trouvé de solution. Mme l'Adjointe ajoute que 20 dossiers avaient été sélectionnés pour le second tour. Un seul avait étudié la possibilité de faire une rénovation sans toutefois prendre cette option par la suite.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD ne voulait pas relancer le débat mais clarifier la procédure appliquée pour comprendre le commentaire de la Commune qui ne lui semblait pas juste au regard de certaines informations.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit le huis clos.

Point 11 – Huis clos.

M. le Président ouvre le huis clos à 20h46. L'enregistrement est arrêté.

M. le Président ferme le huis clos à 20h50.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h50 et remercie les personnes présentes.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Léa BOISADAM (EMH Imagine.com Sàrl)

Annexes :

- Rapports des commissions.



Commune d'Anières

COMMISSION : Association Communes-Ecole
Séance du : 15 novembre 2023

Lors de cette séance, Mme Weideli, présidente a accueilli la nouvelle directrice de Bois-Caran, Mme Elisa Barras qui rejoint le comité de l'ACE, en remplacement de M Houlman.

2022-2023 a été une année d'observation et de questionnement pour les nouvelles coordinatrices administratrices, Mmes Arter et Berthelet. Elles ont apporté quelques modifications ou innovations à la structure en place, ceci afin d'améliorer ou de simplifier le fonctionnement de l'ACE et de revenir à une situation financière équilibrée, celle-ci ayant été mise à mal par le COVID.

La reprise est confirmée pour la 2^{ème} année consécutive.

Le bilan financier est positif et présente un bénéfice de 23'349,28. Ceci s'explique par une augmentation de l'écologie et une réduction du nombre de remboursements.

Au cours de l'année 2022-2023 88 cours ont été ouverts pendant le 1^{er} semestre, 820 inscriptions ont été confirmées. Pour le 2^{ème} semestre 86 cours ouverts et 773 inscriptions. Ce qui fait en tout 1593 inscriptions.

Le nombre d'élèves de la commune d'Anières, s'élève à 123 pour l'année.

Quelques changements ont été apportés dans le fonctionnement des cours et des inscriptions :

- Une distinction précise est faite entre les cours et les ateliers : un cours est régulier et a un tarif semestriel ou annuel. Les habitants des communes partenaires bénéficient d'une réduction. Un atelier est ponctuel et a un tarif unique
- Les journées « portes ouvertes » d'automne ont été supprimées au profit de cours d'essai.

Mmes Berthelet et Arter remercient les personnes qui les ont précédées car elles ont pu bénéficier d'une excellente base pour continuer le travail de l'Association.

Les statuts ont également été légèrement modifiés et ces modifications ont été approuvées.

- La fonction de vice président est supprimée
- Le texte global des statuts sera modifié en y ajoutant l'écriture inclusive.

Un nouveau logiciel de gestion est à l'étude, le logiciel développé en interne ne semble plus tout-à-fait adapté au nombre de cours et d'inscriptions actuel.

Nicole Imhof
Représentante de la commune d'Anières au sein de l'ACE



Commune d'Anières

Fondation la T'Anières

Conseil de Fondation du mercredi 15 novembre 2023

Le conseil de Fondation de la T'Anières s'est réuni le mercredi 15 novembre 2023 et a traité des points suivants :

1. Election d'un nouveau membre du Bureau

Après l'accueil et l'approbation du procès-verbal du Conseil de Fondation du 5 avril 2023, Madame la Présidente, Claudine Hentsch, passe à l'élection d'un nouveau membre du bureau.

Elle rappelle que selon les statuts (art. 13 al. 1), le Bureau se compose au total de trois à cinq membres. Le ou la président/e du conseil de fondation fait partie de droit du bureau (art. 13 al. 2). Les autres membres sont désignés par le conseil de fondation dont deux au moins pris en son sein (art. 13 al. 3).

Les personnes suivantes ont fait acte de candidature : Mme Dombre pour la vice-présidence et Mme Imhof comme membre du Bureau.

Mme Dombre est élue (3 voix pour, 1 abstention) Vice-présidente du Bureau.

Mme Imhof est élue (4 voix pour) membre du Bureau.

Mme Hentsch assurera la présidence du Bureau.

2. Présentation & approbation du budget 2024

M. Chave présente le projet de budget 2024 en dispensant diverses explications.

En résumé, le budget montre une bonne maîtrise des charges et une stabilité du budget. La subvention d'Anières diminue légèrement par rapport à 2023, passant de 782 996.- à 773 341.-. A ce montant, il faut ajouter la subvention communale indirecte de 105'000 frs que représente le loyer du bâtiment. La totalité des subventions pour la commune d'Anières s'élève ainsi à 878 341.-.

À l'unanimité (4 voix pour), le Conseil de Fondation approuve le budget 2024 tel que présenté.

3. Tarifs 2024-2025

Une augmentation de 5 % des tarifs est prévue pour l'année 2024-2025. Le comparatif avec les structures voisines, à savoir les Îles aux Mômes (crèche) et la Pomme (garderie - mode d'accueil similaire à celui de la T'Anières), démontre que les tarifs de la T'Anières restent très raisonnables en dépit de cette légère adaptation.

À l'unanimité (4 voix pour), le Conseil de Fondation approuve les tarifs 2024-2025 tels que présentés.

4. Inscriptions et vie de la T'Anières

La rentrée 2023 s'est très bien passée et fut sereine. Voici les chiffres :

Concernant l'EVE décloisonné, les effectifs à ce jour sont complets (25 enfants) excepté le mercredi où il reste une place pour la matinée.

Ils se décomposent de la façon suivante : 16 moyens, les « renardeaux », et 17 grands, les « hérissons ».

Sur un effectif total de 33 enfants, il y a 23 enfants habitant Anières, 2 à Hermance et 8 hors commune.

La structure accueille deux enfants du foyer des réfugiés et un qui occupe, avec sa famille, un appartement sur Anières mais qui dépend de l'Hospice général.

Pour la garderie des Tout-Petits, quelques adaptations sont encore en cours. Les effectifs actuels sont de 14 enfants inscrits. Il reste 2 places disponibles. Il y a 8 enfants habitant Anières, 1 à Hermance et 5 hors commune.

Le fil rouge de l'année est « l'art à travers les 5 sens ». Le thème a été introduit à travers l'exposition photo au début de l'automne à la galerie.

Les festivités à venir sont : la réunion de parents le 28 novembre, la fête de l'Escalade le 12 décembre, la fête de Noël le 19 décembre avec la venue du Père Noël.

La T'Anières s'est dotée d'une poussette supplémentaire de 4 places afin de compléter l'achat précédent (poussette 6 places). Ainsi la totalité du groupe (composé de 9 enfants par jour) peut désormais partir en promenade.

5. Divers

La T'Anières a été contactée par un bureau chargé par la Confédération de déposer trois capteurs afin de tester les taux de radon, ce qui permettra de détecter d'éventuelles remontées de ce gaz souterrain dans la structure. Ces capteurs seront retirés dans trois mois et envoyés en Suède pour analyse. Un test global est en cours au sein des structures de la petite enfance. Les propriétaires seront informés en cas de problème.

Caroline DOMBRE
Membre du Bureau
Membre du Conseil de Fondation



**COMMISSION : « ASSAINISSEMENT – ROUTES – SECURITE – DEVELOPPEMENT DURABLE » et
« URBANISME ET CONSTRUCTIONS »**

Séance du : 27 novembre 2023

Le 27 novembre 2023 s'est tenue une commission conjointe « ASSAINISSEMENT – ROUTES – SECURITE – DEVELOPPEMENT DURABLE » et « URBANISME ET CONSTRUCTIONS » avec à l'ordre du jour les points suivants

1. L'audition des membres de « Anières un Vrai Village »
2. L'audition de Mme Michèle Tranda, urbaniste au sein de TOPOS Urbanisme
3. La Poursuite des discussions sur les différentes remarques issues de la consultation publique sur la base du document de synthèse.

En premier lieu, la commission a auditionné deux membres du comité de l'association « Anières un Vrai Village » (AVV), Mme Ghislaine Jacquier et M. Claude-Alain Chollet. Ces derniers ont présenté leurs remarques transmises lors de la consultation du PDCom. Ces remarques portaient en grande partie sur la zone de densification en souhaitant que la zone des Avallons continue de se développer et que la zone des Hutins soit sortie de la densification. Mme Jacquier et M. Chollet ont également souligné que leur association prône le respect d'une certaine architecture pour Anières et en particulier à Chevrens et Bassy, considérant que cette architecture se perd au profit de toits plats et de constructions en forme de cubes. S'agissant d'une audition, les commissaires ont pu, à l'issue de la présentation, poser des questions de clarification sans engager de débats. Par ailleurs, il a été rappelé que l'association allait recevoir une réponse de l'exécutif sur les différentes remarques formulées.

Les commissaires ont ensuite auditionné Mme Tranda. Après quelques éclairages sur les points évoqués dans la présentation d'AVV, Mme Tranda a présenté deux variantes pour la stratégie de densification de la zone 5. En effet, la Commune a reçu deux demandes principales, dont celle d'AVV, souhaitant une modification des secteurs de densification pour plus de densification à proximité du centre du village, le long du chemin du Bézaley ainsi que sur le secteur des Avallons et moins de densification le long du chemin des Hutins. Mme Tranda a rappelé les raisons qui avaient conduits à sortir de la densification accrue la proximité du centre du village et à ne pas densifier davantage les Avallons.

Les deux variantes présentées impliquent une augmentation de la densification au cœur du village (secteur Bézaley), tout en restreignant la densification au chemin des Hutins. Dans la première variante, le potentiel de densification accrue du chemin des Hutins serait en grande partie maintenu. En revanche, dans la seconde option, le potentiel de densification accrue serait réduit.

Mme Tranda a rappelé d'une part que la variante initiale soumise à consultation était bien entendu toujours envisageable et qu'une modification de la zone de densification exigeait d'organiser une nouvelle consultation publique uniquement sur le sujet de la densification de la zone 5. D'autre part, il a été souligné qu'en l'attente de l'adoption du PDCom, l'Office des autorisations de construire n'était pas tenu de respecter les préavis de la Commune sur les demandes de nouvelles constructions.

A l'issue de l'audition de Mme Tranda, les commissaires ont poursuivi entre eux la discussion et ont préavisé favorablement, 7 voix pour et 5 abstentions, la version 2 relative à la densification uniquement du secteur Bézaley.

Un point a été ajouté à l'ordre du jour relatif à l'approbation du PV de la commission conjointe du 31 octobre 2023. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité sans remarques

Signature : Stéphanie Baron Levrat, vice-présidente



COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Lundi 11 décembre 2023

Lors de cette séance, nous avons auditionné Mmes Henzi et Villard pour l'Atelier du Village. Des ateliers libres ont été organisés deux après-midi par semaine jusqu'au mois de novembre, ainsi que des stages d'été. Un sondage a été réalisé pour connaître les attentes des habitants de la commune.

Une première évaluation a eu lieu en octobre. Les ateliers libres ont rencontré un certain succès, mais force est de constater qu'il n'en va pas de même pour les ateliers payants.

Devant ce constat, une nouvelle orientation se dessine : mettre l'accent sur les ateliers libres, sur un modèle collectif, basé sur le partage. Les activités seront gratuites, faisant appel au bénévolat. L'association se donne jusqu'en juin pour tester ce modèle plus participatif. Une évaluation intermédiaire sera faite fin avril, début mai.

L'association ne demande pas une subvention supplémentaire, mais le versement du solde de la subvention déjà accordée, de manière anticipée pour continuer à fonctionner jusqu'en juin.

A l'unanimité des voix, la commission donne son accord au versement anticipé de la deuxième tranche de la subvention à l'Atelier du village.

Lors de cette séance, nous avons également auditionné l'association Ajafest.

Messieurs Chatton et Hayoz dresse un premier bilan du festival 2023. Celui-ci s'est bien déroulé. La participation était satisfaisante, mais cependant les 2 soirs n'étaient pas complets. Un festival électronique a eu lieu à Corsier en même temps ce qui a privé Ajafest d'un certain nombre de festivaliers.

Le problème du festival reste le bilan financier. La comptabilité n'étant pas bouclée, le bilan n'est pas encore définitif.

Plusieurs problèmes sont détectés :

- Perte d'un grand mécène
- Subventions versées de manière incomplète
- Dettes des années précédentes qui se sont cumulées et ne font surface que maintenant

La perte effective s'élève à 14000 francs.

Ajafest ne demande pas une subvention supplémentaire, mais une avance sur la subvention 2024 pour pouvoir rembourser ces dettes.

Le comité de cette association s'est fixé 4 points à améliorer :

- Les finances
- L'organisation au sein du comité
- La mise en place d'un camping
- L'accessibilité : celle des personnes à mobilité réduite a déjà fait l'objet d'un net progrès.

Une avance sur une subvention ne peut pas être accordée tant que le budget n'a pas été voté

A l'unanimité des voix, la commission demande à l'association AJAFEST de recevoir leur dossier complet pour la prochaine commission sociale du 9 janvier 2024.

La commission a ensuite été informée de la décision de l'exécutif concernant l'octroi de la subvention suivante : - action de Noël pour les enfants du foyer.

Comme chaque année chaque groupe pouvait choisir différentes associations auxquelles octroyer une subvention spéciale. Les choix suivants ont été faits :

- Fondation Arabelle
- Association Adage
- Bureau central d'aide sociale
- Fondation Table Suisse
- L'autre regard (former des chiens guides)
- A mes 100 ans association située à Chevrens
- Cérébral
- La virgule association pour les sans abris
- La Croix Rouge Genevoise
- Le secours suisse d'hiver à Genève

Manifestations :

- Art et Artisanat
- Colis de Noël
- Fenêtres de l'Avent
- Escalade : grand succès
- Noël de l'école
- Saint- Sylvestre
- Vœux du maire
- Vogue 2024

Mérite aniérois : plusieurs propositions ont été faites. L'attribution de ce mérite sera discutée lors d'une prochaine commission.

Lors de cette séance il a aussi été discuté d'un voyage du Conseil Municipal.
Après discussion, la décision suivante a été prise : il s'agira d'un petit voyage d'un jour.

Signature : Nicole Imhof, Présidente